



## LES ÉCHOS DU CE

AVRIL 2014

**Présents pour la CGT :** Alexandra BOULAY-DUPE (Nantes), Karine CEVAER (Rennes), Catherine GAUBERTI (Caen), Jean-Hervé GUILCHER (Brest), Hervé GUILLERMIC (Vanves), Myriam LIBERT (Rouen), Fernando MALVERDE (Vanves), Bruno SANSANO (Rennes). **Représentante syndicale :** Fabienne LABIGNE (Nantes).

### ✓ **TEMPS DE TRAVAIL : HARO SUR LE DECOMPTE HORAIRE**

---

Au chapitre de la mise en place du temps de travail, les mois se suivent et se ressemblent, hélas ! **Beaucoup de flottements**, toujours.

#### Les réponses qui semblent se préciser :

En cas de **jour férié tombant sur un JSV** (jour non travaillé) pour les journalistes au décompte horaire, cela donnera lieu à une compensation en heures, autrement dit une récup (c'est déjà le cas chez les PTA).

**Quand les heures sup validées sont-elles disponibles ?** Selon le régulateur d'activité, elles le sont **au plus tard à la fin de la semaine 4** :

**Semaine 0** → celle où l'activité génère les heures sup

**Semaine 1** → remise de l'auto-déclaratif rempli par le salarié

**Semaines 2 et 3** → traitement de l'auto-déclaratif par le chef de service. Faute de retour du chef de service à la fin de la semaine 3, il est réputé accepté.

**Semaine 4** → dernier délai pour la saisie des heures sup et leur disponibilité pour une compensation (en temps ou en argent).

**A partir de quand court le délai de deux mois pour la prise des récup ?** Le délai court à partir de la fin du mois où elles ont été générées. Si vous avez généré des heures sup la semaine du 14 avril, vous aurez deux mois pour les prendre à partir du 30 avril.

### Les sujets de discorde :

Pour les **journalistes à temps partiel**, si le **jour férié tombe sur le jour de temps partiel**, ce jour férié ne donne pas lieu à compensation, autrement dit il est perdu. Une incongruité, alors que l'accord prévoit qu'il soit compensé pour les PTA (page 94 de l'accord collectif).

**Les salariés feront des heures sup gratuitement en cas de jour férié**, de jour de congé, d'absence maladie ou de jour de grève dans la semaine. La direction affirme que les heures sup ne se déclenchent qu'à 35h (ou 39h selon l'organisation du travail). Si le salarié ne travaille que 4 jours cette semaine-là (par exemple 32 heures), ses heures sup ne seront malgré tout déclenchées qu'à partir de 39h ; son jour d'absence ne sera donc pas neutralisé. Ce qui revient à dire qu'avant d'arriver au seuil de déclenchement de 39h, il aura du faire 7 heures supplémentaires qui ne seront pas rémunérées, ce qui peut assez aisément être assimilé à du travail dissimulé. Étonnamment cette règle ne s'appliquerait pas si vous posez un jour de RTT ou de récup dans la semaine.

Autre subtilité du paramétrage du logiciel Papyrhus, **lorsque vous êtes en congé, en grève ou en maladie, vous ne générez pas de RTT.**

**La direction cherche à profiter des renouvellements de temps partiels pour inciter les journalistes à passer au forfait jours.** Les élus ont dénoncé en CE le **chantage** exercé par certaines RRH. La direction nous sert sa plus belle langue de bois, mais on a compris que les forfaits jours réduits, c'était moins contraignant pour la direction et que ça lui laissait le loisir de déplacer le jour non travaillé dans la semaine au gré de ses convenances. Officiellement c'est du cas par cas, « dans un dialogue » avec les RRH, mais quand on connaît l'incompétence, voire la grande capacité de nuisance de certaines, on a tout lieu d'être inquiets.

**Le rédacteur en chef de l'antenne de Nantes vient de refuser toutes les heures sup depuis le début de l'année**, sauf aux présentateurs, une catégorie sans doute bien à part... La DRH a du se faire prier pour reconnaître du bout des lèvres que ce n'était pas normal. Le directeur adjoint du pôle, plus réglo, confirme que faut de réponse au salarié 15 jours après la remise de son auto-déclaratif, les heures supplémentaires sont réputées acceptées. Pour les journalistes nantais, cela veut donc dire que toutes les heures supplémentaires générées en janvier, février et mars sont de facto acquises. La DRH va devoir refaire une explication de texte aux cadres récalcitrants. Dans la bouche du directeur adjoint, cela donne : « S'il faut faire une piqûre de rappel aux chefs de service, on la fera ».

**Il était prévu un récapitulatif mensuel des heures sup générées, quand sera-t-il effectif ?** La direction renvoie à la mise en place de l'interface « monkiosque » sur l'intranet, autant dire que ce n'est pas demain la veille.

## ✓ **ENTRAVE AUX DP**

---

Les élus ont dénoncé le **manque de loyauté de la direction du pôle Nord-Ouest** qui, moins d'un an après sa signature, n'applique pas l'accord collectif. Au cours de la réunion des DP de Bretagne, les délégués du personnel ont eu la surprise de découvrir que deux postes vacants à Rennes (l'un d'OPS, l'autre de scripte) avaient été pourvus en COCA, sans que les DP ne soient ni informés, ni consultés et sans que les salariés permanents ou non permanents puissent postuler. Les élus ont unanimement adopté une résolution.

## ✓ **STRATEGIE NUMERIQUE**

---

Les élus ont déploré **l'absence d'une stratégie numérique clairement identifiée** et communiquée. La direction met en avant la progression exponentielle de l'audience de ces sites (+60% en moyenne sur l'année pour l'ensemble des sites du pôle). Personne ne la nie, mais le numérique a besoin d'un autre souffle que le simple volontariat des uns et des autres. **Il faut une feuille de route, des objectifs et un projet rédactionnel et stratégique qui permette à chacun de se positionner et de s'investir.**

L'architecture technique et les moyens doivent permettre de rendre accessibles et de valoriser les programmes, magazines et documentaires produits dans notre pôle, d'indexer et de séquencer les journaux télévisés.

Le web doit être considéré comme une antenne à part entière, en premier lieu par l'encadrement journalistique. Le développement ne peut reposer sur le seul bon vouloir et la seule initiative des journalistes sur le terrain. De la même manière que pour les éditions classiques, les choix éditoriaux doivent être discutés en conférence de rédaction le matin et les demandes faites aux équipes de reportage par les responsables éditoriaux des rédactions.

Les élus ont incité la direction à former ses rédacteurs en chef, à régler les éventuels divergences hiérarchiques avec les pilotes web, qui sont rédacteurs en chef adjoints mais dépendent directement du DR, pas du rédacteur en chef, et à mener un véritable plan de mobilisation, comme cela a pu être mené ponctuellement à l'occasion des municipales sur l'antenne de Bretagne. Si le numérique est le principal axe stratégique de l'entreprise, les salariés doivent connaître la règle du jeu et être impliqués.

Les élus insistent aussi sur la nécessité de **définir des indicateurs permettant d'évaluer l'activité sur internet** : nombre de sujets par antenne et par thème, nombre de journées de travail, etc. Actuellement, la seule toise présentée par la direction est le nombre de clics. Cette activité doit être mesurée, au même titre que les autres et les salariés remplacés quand ils sont absents.

## ✓ **REGLEMENT INTERIEUR DE FRANCE TELEVISIONS**

---

Après le refus des élus de donner un avis sur le règlement intérieur de France Télévisions le mois dernier, la direction est revenue à la charge, sans apporter le moindre document ayant pris en compte les remarques et critiques des différentes instances de l'entreprise. On nous annonce que le CCE serait ultérieurement consulté sur une version mise à jour du projet de règlement intérieur, mais pas les CE. De ce fait, **les élus qui refusent le projet tel qu'il est actuellement, ont de nouveau refusé de donner un avis** (voir [résolution](#)).

## ✓ **PLAN DE FORMATION DE LA FILIERE**

---

C'est la crise, à la Filière comme ailleurs. **Les budgets de formation ont été sabrés** (-41% en deux ans). En 2013, l'essentiel de l'effort a porté sur les formations liées au renouvellement des cars lourds de Toulouse et de Strasbourg.

**Les élus ont dénoncé le dévoiement des DIF**, processus de formation à l'initiative du salarié (pour apprendre par exemple les langues ou s'enrichir personnellement), détournés par la direction pour financer des formations qui relèvent clairement du plan de formation de l'entreprise. On voit ainsi des monteurs formés sur leur DIF à AVID ou des OPS à Pyramix.

## ✓ **SITUATION BUDGETAIRE DU POLE**

---

Comme les autres régions, le pôle Nord-Ouest a joué les « bons élèves » en 2013. En mettant en œuvre, avant l'heure, un plan social qui ne dit pas son nom, mais qui a eu un impact plus important que n'en aura le PDV sur le pôle (- 26 postes prévus). **Au cours de l'année 2013, 32 ETP – des salariés non permanents – ont été supprimés.** On ne compte plus désormais que 826 ETP sur le pôle Nord-Ouest. La direction peut ainsi bomber le torse et afficher triomphalement un taux de précarité de 11,4%. Et faire valoir devant les élus du personnel qu'on a pris de l'avance dans les efforts : **l'objectif de 15 ETP à économiser en 2014 est déjà réalisé, à une unité près. Objectif d'emploi 2014 : 825 ETP.**

Reste que les efforts ne sont pas terminés. **Pour 2014, on nous annonce une nouvelle baisse budgétaire de 2,3 M d'euros** (le même niveau d'économies qu'en 2013), mais si on retire la dotation exceptionnelle liée aux élections (600 000 euros) et qu'on neutralise l'évolution naturelle des salaires, c'est une baisse de 3,6 M d'euros, à périmètre identique.

**Nous sommes clairement engagés depuis deux ans dans une récession mortifère.** Pour mieux mesurer la dégringolade, il suffit de regarder en arrière. En 2012, le pôle Nord-Ouest affichait un budget de 105 M d'euros. En 2014, il sera de 98,2 M d'euros : - 7 M hors inflation.

Pour en revenir à 2013, **tous les clignotants sont au rouge** : baisse du budget, baisse des recettes commerciales (- 2,7 M, faute de créneaux suffisamment séduisants pour les annonceurs), baisse des heures diffusées (- 11% essentiellement sur la partie programmes, à 4410 heures), baisse des heures fabriquées (- 6%, soit - 141h), baisse des investissements (divisés par deux, ce qui hypothèque grandement l'avenir).

Coût de grille en 2013 : 88,6 M d'euros (baisse de 4,3 M d'euros par rapport à 2012).

Et pour 2014, la baisse de près d'un million d'euros des amortissements (on en était déjà à - 500 000 euros en 2013) donne une idée de l'hémorragie dans les investissements.

**Les élus ont voté le recours à une nouvelle expertise comptable** pour l'examen des comptes 2013 et du budget 2014. Ils ont désigné le cabinet SECAFI Alpha comme l'an dernier.

## ✓ **ACTIVITE DES ANTENNES**

---

**Elections européennes (25 mai)** : des débats auront lieu le 20 mai, en partenariat avec la chaîne Public-Sénat, diffusés en Soirée avant le Soir 3. Le débat de la circonscription Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes) sera enregistré à Nantes, celui de la circonscription Nord-Ouest (Haute et Basse-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie) à Lille, celui de Massif Central-Centre (Auvergne, Limousin, Centre) à Limoges et enfin celui d'Île de France dans les studios de Public-Sénat, ce qui suscite l'incompréhension des élus du CE, alors que France 3 est maître d'œuvre sur ces débats.

**Télé du matin** : Il semble que la stratégie adoptée dans le pôle Nord-Est soit en passe de s'imposer partout : celle de la télévision du matin. La direction reconnaît que des projets sont à l'étude pour la rentrée. Comme l'avait analysé le cabinet SECAFI, le Nord-Est a fait le choix de concentrer ses moyens sur une émission quotidienne en direct sur le créneau des « Histoires et des vies », un créneau qui fait pourtant très peu d'audience. Dans les autres pôles, on a préféré mettre les moyens sur des créneaux mieux exposés.

Le pari du pôle Nord-Est, c'est que ces créneaux peu visibles ne lui seront pas disputés par Paris et qu'il pourra donc installer ses émissions dans la durée. Autre avantage, cela évite le sous-emploi des équipes techniques qui sont mobilisées sur ces émissions.

Le corollaire, c'est le délaissement des créneaux du week-end, avec des impacts notamment sur l'activité de la Filière de production.

Evidemment, Paris voit cette stratégie d'un bon œil, car elle permet une bonne maîtrise budgétaire et de la planification.

Pas étonnant donc, si l'on voit se profiler des projets analogues dans le pôle Nord-Ouest. Selon la direction, ces émissions pourraient prendre place sur la 4<sup>e</sup> tranche de 26 minutes des « Histoires et des vies », vraisemblablement en Bretagne, dans les Pays de la Loire et peut-être sur la Normandie. Un tel projet aura des répercussions sur les soirées « Enquêtes de région » le vendredi soir, qui verront leurs moyens réduits en conséquences.

**Label Histoire :** il semblerait que le sort de l'émission pilotée par l'antenne d'Ile-de-France soit scellé. Les audiences ne sont pas au rendez-vous et le produit est paraît-il « onéreux » (plus prosaïquement, le CNC n'a pas renouvelé son financement pour 2014, pour cette émission coproduite avec la boîte de prod 2P2L). Exit donc le grand projet de la Coordination éditoriale d'imposer un programme multipolaire. Mais pour calmer les élus, la direction annonce d'autres émissions « produites en interne » et ajoute : « peut-être qu'au lieu de 2 émissions on en fera 3 ».

**Débarquement :** C'est une opération « bimédia » qui va être menée en Basse-Normandie pour la commémoration des 70 ans du Débarquement. Directs assurés par le car de la Filière, DSNG pour la diffusion sur internet en streaming, DSNG de Rennes pour assurer les inserts directs pour les autres antennes demandeuses. Les documentaires et magazines diffusés à cette occasion sont tous en coprod. Une fois de plus les salariés de l'antenne normande n'ont pas été associés, alors même que l'antenne ne fabrique plus aucun programme et qu'on lui fait miroiter depuis des lustres cette échéance comme le Saint-Graal. Un programme court de 3' sera diffusé quotidiennement sur le pôle du 2 juin au 30 août. Officiellement, il devrait prendre la place des « servitudes » après le JT du soir, mais il y a fort à parier qu'il viendra empiéter sur la durée des journaux et permettra ainsi de réduire l'activité pendant l'été. Histoire d'enfoncer encore un peu plus les salariés, ce programme est entièrement fabriqué par une boîte de production privée (mais c'est une boîte régionale, se rengorge le directeur-adjoint du pôle). L'ensemble de ces 3' devra donner lieu dans un 2<sup>ème</sup> temps à la fabrication de 4 docs de 52', dont la diffusion n'est pas programmée. Premium et Web sont concernés. Le tournage de ces modules a commencé il y a un peu plus d'un an. Les seuls qui sont « débarqués » de cet anniversaire, ce sont les salariés de Basse-Normandie. Manquerait plus qu'on cherche à utiliser leurs savoir-faire...

## ✓ KA-SAT

---

Début mars, **le CE du pôle Nord-Ouest a saisi la Justice en référé** pour faire suspendre le déploiement d'un véhicule de reportage d'un nouveau type, le VRC (véhicule de reportage connecté) qui met en œuvre une nouvelle technologie développée par Astrium, une filiale d'EADS : l'envoi des images par internet via le satellite KA-SAT d'Eutelsat.

La démarche des élus n'est pas de refuser les nouvelles technologies, mais ils demandent à **être loyalement informés et consultés sur ces nouveaux déploiements qui vont avoir un impact considérable** sur les conditions de travail et sur le volume de l'emploi.

En effet, contrairement au DSNG qui faisait appel à des techniciens, le KA-SAT est censé être manipulé directement par l'équipe de reportage, dans des conditions extrêmement lourdes et précaires, au détriment du travail de reportage sur le terrain. Cette technologie low-cost testée à Amiens puis à Lille a clairement montré qu'elle n'était pas au point. Par ailleurs, quel avenir l'entreprise réserve-t-elle aux vidéos et OPV qui manipulent actuellement les DSNG ?

Les élus demandaient donc à être consultés, comme le prévoit le code du travail. Le juge des référés, visiblement peu au fait du droit social, a débouté le CE, tout en reconnaissant qu'il s'agissait bien d'une **nouvelle technologie**, ce que niait la direction.

Face à cette décision en demi-teinte, **le CE vient de porter l'affaire en appel**. Cette fois-ci, il ne s'agira pas d'un juge généraliste, mais de conseillers spécialisés de la chambre sociale de la Cour d'appel de Rennes. On espère ainsi obtenir une jurisprudence, d'autant que dans le même temps, le CCE – qui a voté une expertise sur le sujet – pourrait à son tour saisir les tribunaux.

## ✓ **CE EXTRAORDINAIRE SUR LE PDV**

---

Au cours de deux CE extraordinaires le 25 avril, les élus du CE France 3 Nord-Ouest, comme l'avaient fait les élus du CCE avant eux, ont voté des **avis négatifs au plan de départs volontaires**.

Malgré la signature d'un accord de méthode qui a permis de rallonger le délai préfix de 4 mois (loi du 14 juin 2013 sur la Sécurisation de l'emploi, issue de l'ANI) et de négocier, la direction a refusé de faire bouger les lignes de son PDV, balayant les propositions des organisations syndicales et de leur expert, notamment sur la ré-internalisation de la production, sur le développement de la publicité en prime-time en région, sur la prise en compte de la pénibilité ou sur les effets de noria (remplacement de vieux aux gros salaires par des jeunes moins bien payés).

Seules les conditions de départ et d'accompagnement des salariés ont pu être améliorées.

En conséquence, les élus ont rejeté le projet d'accord, très insuffisant, issu de la négociation, tout comme ils refusent depuis le départ le projet unilatéral concocté par la direction. [Voir ici les avis](#).

Les élus CFDT et SNJ, en cohérence avec leurs élus au CCE ont choisi de ne pas prendre part au vote.

✓ **A VENIR**

---

**Prochain CE** : 23 mai (à Vanves).



## **Résolution sur l'entrave faite aux DP**

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest mettent solennellement en cause la loyauté de la direction.

En procédant à des nominations en COCA, sans informer ni consulter les délégués du personnel, la direction des Ressources humaines du pôle Nord-Ouest contrevient aux dispositions de l'accord collectif d'entreprise de France Télévisions (2.1.2.). Cette façon de faire constitue une entrave au fonctionnement de l'instance des DP.

Moins d'un an après l'adoption de l'accord collectif, la direction l'applique déjà de manière déloyale.

Au-delà de l'entrave des instances, cette façon de faire bafoue les droits des salariés à être informés des postes vacants, à y postuler, à pouvoir espérer une mutation ou un recrutement.

Sur les cas présents, les élus ne nient pas le bienfondé des recrutements, mais ils auraient dû être associés aux débats. Les salariés non permanents auraient dû être en mesure de faire valoir leur candidature ; les permanents de l'entreprise, de manifester leur souhait d'une mobilité.

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest vont alerter le CCE ainsi que leurs organisations syndicales au niveau central, afin que ces pratiques soient dénoncées par tous les moyens à leur disposition.

**Adopté à l'unanimité des votants.  
CFDT, CGT et SNJ s'associent.**

**Rennes, le 24 avril 2014**



## **Résolution sur le règlement intérieur et sa charte informatique**

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest ont refusé le 4 avril dernier de donner un avis sur le projet de règlement intérieur de France Télévisions et la charte informatique qui y est annexée au motif que la direction ne leur avait pas présenté un texte définitif ayant pris en compte leurs réserves et celles des CHSCT de l'entreprise.

Lors du CE ordinaire du 24 avril 2014, la direction sollicite de nouveau un avis, alors qu'elle ne présente pas de nouveau document. Elle demande de ce fait aux élus de se prononcer sur le projet initial, rejeté par la majorité des instances car il comporte un certain nombre de dispositions excessives et contraires aux libertés individuelles.

Dans le même temps, la direction nous annonce que le CCE sera, lui, consulté sur un projet ayant pris en compte les amendements des CHSCT.

Selon quelle logique le CE ne serait-il pas consulté sur le texte définitif ? S'agit-il pour la direction de se couvrir formellement tout en demandant aux élus de lui délivrer un chèque en blanc ?

Dans ces conditions, les élus du CE Nord-Ouest, hostiles au projet de règlement intérieur et de charte informatique en l'état, réitèrent qu'ils ne sont pas en mesure de donner un avis à ce stade et renvoient aux remarques formulées au PV du CE ordinaire du mois de mars, en date du 4 avril 2014.

**Adopté à l'unanimité.  
SNJ, CFDT et CGT s'associent.**

**A Rennes, le 24 avril 2014**



**Avis des élus du CE France 3 Nord-Ouest  
sur le projet d'accord collectif relatif au plan de départs volontaires  
accompagnant le projet d'évolution de l'organisation  
de France Télévisions**

Les élus ont pris connaissance du projet d'accord résultant de la négociation sur le plan de départs volontaires.

Ils déplorent que la direction n'ait en rien modifié le livre II portant sur la justification économique du projet et sur le plan de réorganisation et ce, contrairement à ce qu'elle avait annoncé à l'ouverture des négociations. Elle ferme ainsi la porte à tout projet alternatif qui aurait pu favoriser la ré-internalisation des activités, l'effet de noria, la prise en compte de la pénibilité, la recherche de recettes commerciales comme la publicité régionale, plutôt que les suppressions de postes.

Certes, le travail des organisations syndicales impliquées dans la négociation a permis d'améliorer les mesures d'accompagnement du livre I, mais sans remettre en cause la logique purement financière, très éloignée des missions de service public. Ce plan affaiblit l'entreprise, et ne garantit en rien l'avenir et les conditions de travail des personnels restant en poste, alors que déjà les salariés sont fragilisés et les troubles psychosociaux se multiplient.

Rien ne permet d'affirmer, au bout du compte, que les économies attendues de ce plan permettront de rétablir les équilibres d'ici 2015 et de préparer l'entreprise à ses enjeux de développement.

Pour toutes ces raisons et en cohérence avec la position des élus du Comité central d'entreprise, les élus du CE France 3 Nord-Ouest donnent un avis négatif.

Ils rappellent qu'au terme de la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2013, l'absence d'avis équivaldrait à un avis et priverait les salariés à travers leurs élus de leur capacité de s'exprimer sur les projets de l'entreprise.

**Avis adopté à l'unanimité des votants.  
La CGT s'associe au vote.**

**Rennes, le 25 avril 2014**



**Avis des élus du CE France 3 Nord-Ouest  
sur le projet d'accord collectif complétant l'accord collectif  
relatif au plan de départs volontaires**

Dans la mesure où le projet d'accord complémentaire est expressément conditionné par la validation de l'accord sur le plan de départs volontaires et en cohérence avec les élus du CCE, les élus du CE France 3 Nord-Ouest renvoient à l'avis qu'ils ont remis sur le projet d'accord sur le PDV et donnent également un avis négatif sur le projet d'accord complémentaire.

**Adopté à l'unanimité des votants.  
La CGT s'associe au vote.**

**Rennes, le 25 avril 2014**



## **Avis des élus du CE France 3 Nord-Ouest sur le projet unilatéral du livre I**

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest émettent un avis négatif sur le projet unilatéral de plan de départs volontaires accompagnant l'évolution d'organisation envisagée à France Télévisions (Livre I).

En cohérence avec les élus du CCE, qui ont également donné un avis négatif, ils demandent que l'ensemble des mesures plus favorables négociées dans le cadre de l'accord de méthode soient reprises dans ce projet de document unilatéral.

**Adopté à l'unanimité des votants.  
La CGT s'associe.**

**Rennes, le 25 avril 2014**



## **Avis des élus du CE France 3 Nord-Ouest sur le projet unilatéral du livre II**

Les élus du CE France 3 Nord-Ouest regrettent que la négociation prévue par l'accord de méthode n'ait pas permis de faire évoluer le livre II, portant sur la justification économique du PDV et sur le projet d'évolution des organisations.

Ils dénoncent l'attitude déloyale d'une direction qui n'a pas sérieusement étudié les propositions alternatives, tant sur les recettes financières, grâce à la ré-internalisation de la production ou le développement de la publicité régionale, que sur les critères de départs (pénibilité, effets de noria).

La direction s'est juste contentée d'une démarche purement formelle, pour se mettre en conformité avec la loi sur la sécurisation de l'emploi issue de l'ANI et voir son projet validé par l'autorité administrative.

Le projet ne présente pas l'organisation cible, il n'évalue pas l'impact sur les conditions et la charge de travail des salariés qui resteront dans l'entreprise. Comme l'a formulé l'ICCHSCT, ce PDV va générer des troubles psychosociaux.

En conséquence, les élus votent un avis négatif à ce projet unilatéral de plan de départs qui consacre une vision à court terme de l'entreprise et hypothèque gravement l'avenir et le développement de France Télévisions.

**Adopté à l'unanimité des votants.  
La CGT s'associe.**

**A Rennes, le 25 avril 2014**